

115 : QUELLES SOLUTIONS POUR LES SANS ABRI REMIS À LA RUE À PARTIR DU 31 MARS ?

Le 31 mars signe la fin de la trêve hivernale et autrement dit la reprise des expulsions locatives suspendues pendant l'hiver et la fermeture des places hivernales dans les structures d'hébergement d'urgence partout en France. Alors que les chiffres du baromètre 115 pour le mois de février 2014 montrent **une saturation extrême de l'hébergement sur les 37 départements étudiés avec seulement 44% des demandes d'hébergement qui ont donné lieu à une attribution, et 55% à Paris, plusieurs centaines de places vont fermer à partir du 31 mars, sans solution d'accompagnement des personnes.**

Des fermetures de places massives à partir du 31 mars :

La situation est critique sur un grand nombre de territoires : **fermeture prévue de plus de 400 places dans le Rhône, 300 places en Gironde, 200 places en Isère, 180 places dans le Haut-Rhin...** Sur un grand nombre de territoires les places disponibles sont déjà « gelées » en attente de leur fermeture, bloquant toute admission nouvelle au 115.

La gestion au thermomètre continue de prévaloir, l'hébergement précaire reste largement la règle :

Malgré la création de places en 2013 et la progression du budget de l'hébergement en 2014, la prise en charge « au thermomètre » des sans abri se perpétue : comme l'an dernier, de nombreuses places ont été ouvertes cet hiver sous formes de nuitées hôtelières ou de places dans des gymnases, algéco, et lits picots dans des centres d'hébergement d'urgence ou des accueils de jour et de nuit. Et comme l'an dernier, celles-ci ont commencé à fermer à l'approche du printemps.

Fait particulièrement notable dans le baromètre de février : **de plus en plus de personnes qui sollicitent le 115 pour être hébergées sont déjà connues par le dispositif (78% dans les 37 départements et 90% à Paris).** Ces allers retours de la rue à l'hébergement montrent que les solutions sont ponctuelles, ne proposant aux personnes qu'une mise à l'abri, pour une ou plusieurs nuits, avant d'être contraintes de retourner à la rue sans perspectives si ce n'est de rappeler le 115 le lendemain. **L'hébergement hôtelier, couteux et de mauvaise qualité, continue de progresser (+21% sur un an, + 15 % par rapport à janvier 2014).**

Réformer l'hébergement et l'accès au logement, une urgence absolue :

La FNARS demande à nouveau que le droit à l'hébergement et à la continuité de l'accompagnement des plus démunis soit enfin appliqué et **qu'aucune personne ne soit remise à la rue au printemps sans une orientation vers une structure stable ou un logement.** Il est urgent **de relancer la production de logements très sociaux et la mobilisation du parc privé vacant** pour sortir les personnes du système des portes tournantes de l'hébergement précaire. Enfin, **le droit à l'accompagnement social des personnes en difficulté doit être inscrit dans la loi** et mis en œuvre sur les territoires pour favoriser l'insertion et sortir d'une prise en charge liée aux seuls aléas météorologiques.